

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 29 MARS 2007**

Séance du vingt-neuf mars de l'an deux mille sept.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes de « la Chênaie », sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le vingt mars deux mille sept.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : 70

Pouvoirs : 10

Votants : 80

Absents : 23

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain – MOQUET Philippe – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel - PELLERIN Jean – BOULLAND Philippe – SIMAR Christian – Mme AVISSE Alice - DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Michel – PROFFIT Denis - HAQUIN Benoît – PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – GIRAUDON Arnaud – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal - CHARTIER Jean-Luc – VARIN Pierre – BOURGEOIS René - Mme BRILLON Catherine - MM. TISON Pierre – BOURGOIS Daniel - RAMET Patrick – DELACROIX Jean – MAGNIN Michel - LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – PROVOST Guy - DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – DUPILLE Philippe – THUILLIER Philippe - Mmes de BESOMBES Myriam – PLASMANS Françoise – MM. PELLE Eric(s) – LAMARE Jacques(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – AYAD Saïd – Mme GIBERT Dominique – MM. PETERS Arnaud – DELACOUR Patrice - DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice – MEURANT Christian – CHARDON Pierre – DEVIENNE François - Mlle DENIS Catherine – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – POLTEAU Jean-Louis(s) - PICARD Michel – BARIZET Jean-Claude – PARMENTIER Jean-Louis.

Absents : MM. SAPET Joël – RYCHTARIK Jean-Paul – Mmes VALUN Yvette - .FRIEZ Josette – MM. PETREMENT – CASSA Michel – Mme REPETTI Yveline – MM. BIZOUARD Alain – DAUDRE Yves – Mmes LEGEAY Nelly – ROSE Mireille – DUMONT Christine - MARTIN Manoelle – MM. LEFEVRE Michel – SZKOBEL Denis – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – Mmes AYCARD-APPEL Lucile – FOUANT Huguette – MM. DUPONT Michel – MORA Roger – CHOIN Jean-Louis – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M. DALONGEVILLE Fabrice (Auger-Saint-Vincent) à M. DOUET Jean-Paul (Montagny Sainte Félicité) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – M. BONNEL Jean-Philippe (Fresnoy la Rivière) à M. TISON Pierre (Fresnoy la Rivière) – Mme GUILLON Marie-Odile (Morienvall) à M. BRIATTE Hubert (Morienvall) – M. SEVERAUD Jean (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. CALLENS Philippe (Rouville) à M. DRILLET Philippe (Bonneuil) – M. CHOUEVELON Jean-Claude (Rouville) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. BACOT François (Versigny) à M. DELACOUR Patrice (Rosières) – M. LEGRAND Joël (Ver sur Launette) à M. PICARD Michel (Ver sur Launette).

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud FOUBERT

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h40.

0 – Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 22 février 2007

Aucune remarque n'étant formulée, le Président procède au vote.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1 – Pays du Sud de l'Oise

1 – 1 Désignation des représentants de la CCPV au sein du Comité de Pilotage.

Le Président indique que le Pays du Sud de l'Oise est une entité abstraite qui fonctionnera grâce à un Comité de Pilotage, et à un chargé de mission. Six sièges de ce Comité de Pilotage sont dédiés à la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Les personnes proposées pour siéger sont principalement celles qui participaient au Comité de Pilotage de l'ancien inter-territoire Valois-Senlis-Chantilly, et quelques autres volontaires, à savoir :

- . Monsieur Philippe DRILLET (Titulaire)
- . Monsieur Jean-Claude NAU (Titulaire)
- . Monsieur Pierre PRADDAUDE (Titulaire)
- . Monsieur Guy PROVOST (Titulaire)
- . Monsieur Philippe DUPILLE (Titulaire)
- . Monsieur Jean-Paul DOUET (Titulaire)
- . Monsieur Hubert BRIATTE (Suppléant)
- . Monsieur Philippe BOULLAND (Suppléant)
- . Monsieur Arnaud FOUBERT (Suppléant)
- . Monsieur Philippe CALLENS (Suppléant)

La nomination de ces membres est adoptée à la majorité (2 abstentions).

1 – 2 Convention de coopération entre les cinq Communautés de Communes du Pays du Sud de l'Oise

Le Président explique que cette charte prévoit principalement les modalités de répartition des crédits FRAPP (priorité des crédits sur les projets communs du Pays, et le reste réparti au prorata de la population de chacune des 5 Communautés de Communes). Elle prévoit également le recrutement d'un chargé de mission pour assurer le suivi des projets, et propose la création d'un observatoire territorial, après l'étude de définition qui vient de débiter.

Monsieur PELLERIN demande à combien sont estimés les coûts du chargé de mission, et de l'observatoire.

Le Président répond que le coût du chargé de mission devrait représenter environ 35 000 € / an, subventionné par la Région d'une manière dégressive. Le solde est à la charge de notre Communauté de Communes pour un peu moins d'un tiers.

S'agissant de l'observatoire, le coût de l'étude approche les 70 000 €. Elle est financée par le FRAPP de l'année 2005, et le coût résiduel sera assumé par les 5 Communautés de Communes.

Il ajoute que l'observatoire sera également utilisé en tant qu'observatoire de l'emploi de la MEEF.

La signature de la Charte est autorisée à la majorité (2 abstentions).

2 – Redevance du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Monsieur DUPILLE indique qu'il est proposé pour 2007 de reconduire les tarifs de 2006. Il ajoute que pour des raisons pratiques, il était envisagé de faire payer la redevance de contrôle des installations neuves sur 2 factures, mais il paraît finalement plus simple d'envisager de la faire payer au moment de la délivrance du permis de construire.

Monsieur TISON demande ce qui se passerait si le permis de construire était refusé.

Monsieur DUPILLE répond qu'a priori, le contrôle ne serait pas facturé.

Monsieur NAU demande pourquoi il est envisagé de renoncer à l'étalement sur deux factures.

Monsieur DUPILLE répond que c'est pour faciliter le suivi administratif, et réaliser des économies de gestion, cette deuxième facturation étant elle-même facturée par la SAUR à la Communauté de Communes. Par ailleurs, l'usager ayant payé l'intégralité du service de contrôle au moment de la délivrance du permis de construire, il sollicitera plus facilement la SAUR pour le contrôle des travaux, car celui-ci aura déjà été payé.

Monsieur RAMET souhaite savoir comment cela se passe pour les contrôles des assainissements existants.

Mademoiselle LEVESQUE, Chargée de mission « Eau et assainissement » répond que les anciennes installations seront contrôlées sur une période donnée pour un village complet au prix de 67 €. Si ce contrôle intervient ponctuellement, pour une vente immobilière par exemple, il est facturé 123 €.

Monsieur BOURGOIS souhaite savoir pourquoi le contrôle d'une installation existante coûte 67 €, alors que le contrôle d'une installation neuve coûte 114 €.

Mademoiselle LEVESQUE répond que le premier est réalisé en même temps que toutes les installations de la commune, ce qui limite le coût. Le second correspond à 2 contrôles (un contrôle sur plan au niveau du permis de construire, et un contrôle sur site après réalisation des travaux).

La reconduction des tarifs, et la modification des modalités de perception d'une redevance sont approuvées à la majorité (2 abstentions).

3 – Etude de schéma d'alimentation en eau potable

Monsieur DUPILLE explique que les conclusions de l'étude sont désormais accessibles. Elles montrent notamment que des secteurs ont une ressource dégradée, et qu'il convient d'envisager la réalisation de forages d'essai pour sécuriser l'approvisionnement.

Cinq forages d'essai pourraient ainsi être réalisés.

Il ajoute que l'aval du Conseil Communautaire est sollicité pour que soient insérés sur le site internet de la Communauté de Communes les résultats de l'étude.

L'accord du Conseil Communautaire est également demandé pour autoriser la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la réalisation des forages, et pour autoriser le Président à signer des conventions d'occupation temporaire avec les propriétaires et les locataires des terres sur lesquels seront effectués les forages.

Monsieur DUPILLE ajoute qu'un 6^{ème} forage pourrait être envisagé sur Levignen, une fois l'avis du Comité de Suivi du Schéma Directeur obtenu.

Monsieur PARMENTIER explique que le forage d'essai prévu sur Vauciennes peut être évité car il y a déjà un forage existant, réalisé par un industriel non loin de celui qui est prévu, et

qui n'est plus exploité. Il ajoute que le propriétaire de ce forage est d'accord pour que celui-ci soit exploité à nouveau par la commune.

Monsieur DUPILLE explique que cette proposition a été étudiée. Les hydrogéologues estiment que mettre en service pour la commune un forage situé sur un site industriel ne sera jamais accepté par les autorités de contrôle, d'où le fait que cette proposition ait été écartée.

Monsieur PARMENTIER répond que cela n'a d'après lui aucun sens, puisque le forage qui a été réalisé alimentait l'industrie alimentaire.

Il ajoute par ailleurs que pour préserver les ressources en eau potable, il souhaiterait que la Communauté de Communes fasse un effort de communication pour encourager les administrés à mettre en place des dispositifs de récupération d'eau de pluie.

Monsieur MOQUET souhaite savoir quel est le coût de réalisation de ces forages d'essai, et quelles sont les subventions attendues.

Monsieur DUPILLE répond que cela représente environ 300 000 € pour 10 forages, subventionnés à hauteur de 50 % par l'Agence de Bassin.

Monsieur PARMENTIER explique que le coût dont on parle ne concerne que la réalisation des forages d'essai. La mise en exploitation d'un forage coûte beaucoup plus cher.

Monsieur MOQUET souhaite savoir si c'est la Communauté de Communes qui assumera le coût de la mise en exploitation.

Monsieur DUPILLE répond que non.

Madame CHOQUER, Directeur Général des Services, explique que les crédits qui concernent l'étude et la réalisation des forages ont été votés dans le cadre d'une autorisation de programme, il y a de cela 3 ans. Les derniers crédits de paiement pour cette opération sont intégrés dans le BP 2007. Les crédits des 2 années passées, qui n'ont pas été intégralement consommés en raison du retard pris sur l'opération, sont inscrits en restes à réaliser.

Monsieur PRADDAUDE ajoute que la réalisation d'un forage d'essai n'entraîne pas l'obligation pour la commune, ou le syndicat de communes, de faire un forage d'exploitation ensuite. Il appartiendra à la commune de prendre la décision.

Monsieur PHILIPON demande s'il est possible de mettre à part le forage de Vauciennes, et de ne voter que les 4 autres.

Monsieur MOQUET soutient cette demande.

Le Président répond qu'il est plus pertinent de mettre les cinq pour faire une demande de subventions.

Messieurs HAQUIN et DUPILLE confirment qu'il vaut mieux le laisser, la DDA étant contre l'exploitation de ce forage industriel.

Monsieur DUPILLE ajoute que rien n'empêche, en le laissant, de voir si la position des différents acteurs évolue sur le dossier du forage de Vauciennes.

Monsieur PARMENTIER ajoute qu'il essayera d'obtenir gain de cause sur ce forage.

Les propositions sont adoptées à la majorité (63 pour, 03 contre, 14 abstentions).

4 – Contrat rural, programme d'actions 2006.

Monsieur DUPILLE présente les actions éligibles à la deuxième tranche d'aide financière complémentaire, propose l'inscription en dépenses et en recettes des crédits nécessaires au BP 2007, et requiert l'accord du Conseil Communautaire pour que le Président ou le Vice-président puisse signer les actes nécessaires.

Les propositions sont acceptées à l'unanimité.

5 – Désignation de 3 élus et de 3 représentants du secteur économique et social au Comité de Bassin de Vie du Syndicat Mixte des Transports de l'Oise.

Le Président explique qu'il y a un Comité de bassin à constituer qui intègre 3 élus de la Communauté de Communes.

Il propose qu'il y ait un élu par canton. Madame PAULET, Monsieur FOUBERT, et Monsieur BOULLAND sont pressentis pour représenter la Communauté de Communes.

S'agissant des représentants du secteur économique et social, les Vice-présidents ont la charge de les désigner.

Le Conseil Communautaire accepte ces propositions à l'unanimité.

6 – Attribution d'un marché à procédure adaptée pour la fourniture de vêtements de travail.

Le Président indique qu'après analyse des offres, la Société GEDIVEPRO se révèle la mieux disante pour le lot 1 (vêtements de travail) pour un montant minimum de 9 178 € et un montant maximum de 14 945 €, et la Société FIPROTEC se révèle la mieux disante pour le lot 2 (Chaussures de sécurité) pour un montant minimum de 3 846 € et un montant maximum de 5 604 € et le lot 3 (équipement de protection individuelle) pour un montant minimum de 2 025 € et un montant maximum de 3 217 €.

Le Conseil Communautaire autorise la signature des marchés à l'unanimité.

Un élu communautaire souhaite savoir si les communes pourraient bénéficier des mêmes tarifs, hors marché.

Le Président répond que cette question sera posée aux sociétés, mais qu'il n'y a aucune garantie qu'elles acceptent.

7 – Attribution du marché de contrôle technique pour la construction d'un Centre d'Aide par le Travail

Le Président explique que 3 offres ont été remises pour ce marché.

Au regard des critères de sélection des offres, c'est la Société APAVE qui présente l'offre la mieux disante pour un montant de 7 008,56 € TTC.

Le Conseil Communautaire autorise la signature du marché à l'unanimité.

8 – Approbation du Compte de gestion 2006 – CCPV

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité que le Compte de gestion du Comptable du Trésor concorde avec le Compte Administratif.

9 – Approbation du Compte de gestion 2006 – BIL

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité que le Compte de gestion du Comptable du Trésor concorde avec le Compte Administratif.

10 – Approbation du Compte de gestion 2006 – SPANC

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité que le Compte de gestion du Comptable du Trésor concorde avec le Compte Administratif.

Le Président explique que le budget prévisionnel présenté lors du débat d'orientations budgétaires n'intégrait pas d'actions nouvelles.

Le Budget Primitif présenté ce soir intègre quant à lui quelques actions nouvelles qui vont être présentées avant le vote.

11 – Actions de communication pour l'année 2007

Le Président propose le remplacement des panneaux placés à l'entrée des communes indiquant qu'elles appartiennent au Pays de Valois. Si on envisage l'installation de 2 panneaux par commune pour les communes de moins de 3000 habitants, et de 4 panneaux par communes pour celles qui en comptent plus de 3000, le budget à consacrer à cette opération représente 55 000 € TTC (pose comprise).

Monsieur MOQUET indique que pour lui, cette opération ne présente pas d'utilité.

Monsieur HAQUIN partage cet avis.

Madame AVISSE préférerait simplement des panneaux marquant l'entrée dans le territoire de la CCPV.

Le Président répond que cette proposition a été évoquée en Bureau Communautaire, mais elle ne présente pas le même intérêt du point de vue de la communication.

Monsieur PELLERIN pense qu'il y a déjà trop de panneaux sur le territoire. Des grands panneaux marquant l'entrée dans le Valois suffiraient.

Monsieur PHILIPON pense que l'on pourrait mettre en place des grands panneaux aux entrées de territoire, et des indications d'appartenance à la Communauté de Communes sous les panneaux indiquant le nom des communes.

Le Président présente ensuite le projet de création d'un dépliant de présentation de la Communauté de Communes qui serait mis à disposition dans les accueils des communes et des partenaires (3 500 € TTC).

Il présente également le projet de représentation d'un spectacle, avec cocktail dinatoire, sur une ou deux séances à l'attention des 800 conseillers municipaux du Valois pour fêter les 10 ans de la Communauté de Communes (15 000 € TTC).

Un numéro spécial, remplaçant un numéro traditionnel, pourrait également être créé afin de marquer les 10 ans de la Communauté de Communes.

Enfin, il est proposé d'organiser une animation dans les collèges et lycées volontaires, afin de mieux faire connaître la Communauté de Communes. On confierait à un cabinet spécialisé le soin de proposer les thèmes de cette animation (14 350 € TTC).

Le Président propose que l'on revienne sur le vote de ces opérations lors de la présentation du budget.

12 – Autorisation de programme pour la construction de l'équipement aquatique du Valois

Le Président indique que lors de l'adoption de l'Avant Projet Définitif, le coût de l'opération a été estimé à 12 319 400 € HT.

Cette somme doit être confortée par des provisions pour actualisation de prix, et une réserve de crédits pour les travaux de concessionnaires, pour un coût supplémentaire de 689 085 € HT.

Le coût total de l'autorisation de programme représente donc 13 008 485,00 € HT. Celle-ci sera éventuellement corrigée lors de l'attribution des marchés de travaux.

Au total, l'opération représente un coût de 13 183 643 € HT, soit 15 767 637 € TTC, études préalables et indemnités de concours comprises.

Le Président présente ensuite les différentes recettes escomptées. La Communauté de Communes assume 7 497 310 € d'emprunt, auquel s'ajoutent 173 566 € de fonds propres (études préalables, fonds de concours).

Le reste est financé par différentes subventions (Département, Région, Etat), dont certaines ne sont pas encore confirmées, et par le FCTVA.

Monsieur FOUBERT indique que la Fédération Française de Natation pourrait potentiellement verser également une subvention. Il serait donc souhaitable de les rencontrer.

Le Président répond que cela a été noté.

Monsieur MOQUET souhaite savoir s'il est possible de réduire le coût de l'opération en réduisant le projet.

Le Président répond qu'il a été envisagé de mettre le centre-forme en option dans les marchés de travaux. Toutefois cela a été vivement déconseillé, car ce centre-forme contribuera à rendre l'équipement attractif et devrait permettre de réduire le déficit d'exploitation. S'agissant d'autres propositions allant dans le sens d'une réduction, elles ont été tranchées par le passé.

Monsieur PELLERIN souhaite savoir ce que représente l'annuité d'emprunt d'un tel équipement.

Monsieur BOUCHEZ, Responsable Administratif et Financier, répond qu'en l'état actuel des prévisions, l'emprunt contracté sur une durée de 25 ans à un taux de 6 % représente une annuité d'environ 600 000 €.

L'autorisation de programme est ensuite adoptée à la majorité (71 pour, 04 contre, 05 abstentions).

13 – Adhésion de la Communauté de Communes à Oise-Est-Initiative

Le Président indique qu'en 2006, 18 sociétés ont bénéficié de prêt d'honneur pour mener à bien leurs projets. La Plate Forme d'Initiative Locale a une nouvelle fois montré son intérêt pour le développement économique du Valois.

Le Président tient d'ailleurs à remercier, au nom du Conseil Communautaire, Monsieur VARIN et Monsieur NUNS qui animent bénévolement, avec efficacité, cette plate forme depuis de nombreuses années.

Monsieur DUPILLE souhaite que les Maires des communes soient informés des demandes d'aides formulées par les entreprises implantées sur leur territoire avant que celles-ci ne soient accordées.

Le Président répond que cette demande est enregistrée.

Il propose ensuite que le Conseil Communautaire reconduise son adhésion à la plate forme Oise-Est-Initiative pour un montant de 31 866 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

14 – Projet d'acquisition du délaissé ferroviaire pour y installer une voie verte

Monsieur BOULLAND indique que le Conseil Général a été sollicité afin d'obtenir un engagement formel de sa part sur le financement à hauteur de 80 % de l'opération.

Le Conseil Général a ensuite adressé un courrier au Président qui faisait apparaître un certain nombre de points qui réclamaient un éclaircissement.

Ces points sont les suivants :

- Accord des services de l'Etat sur la traversée de la RN2,
- Indiquer le montant de la participation de la Région (ce qui laissait sous-entendre que le Département n'était pas prêt à assumer 80 %) / Ce point a été levé par la suite,

- Prévoir un raccordement au projet Trans-Oise (Depuis, le Département a précisé que ce raccordement pouvait prendre une forme simple telle qu'un simple balisage d'un sentier pour opérer la connexion),

Lors du dernier Bureau Communautaire, la Ville de Crépy a souhaité qu'une piste cyclable reliant la ville à la gare d'Ormoy-Villers, à la Voie Verte, et à la Gare de Nanteuil soit créée. Ce projet sera étudié par la Commission « Patrimoine-Tourisme ».

Plusieurs membres du Bureau ont par ailleurs souhaité que l'aménagement de la voie se fasse avec un revêtement moins coûteux. Monsieur CHARTIER a, en ce sens, fait une proposition soumise à examen auprès du bureau d'étude.

Afin de laisser le temps de lever tous ces questionnements, il est proposé au Conseil Communautaire de prendre position sur cette opération à compter du mois de juin.

Le Président ajoute que le budget primitif comporte les 300 000 € destinés à l'acquisition des terrains. Toutefois, aucune acquisition ne serait décidée sans l'accord préalable du Conseil Communautaire qui se réunira au mois de juin.

Monsieur MOQUET estime qu'en inscrivant dès à présent les crédits, il sera plus facile d'obtenir l'accord du Conseil.

Monsieur PELLERIN pense que le Conseil restera libre de voter dans un sens ou dans l'autre, quand bien même les crédits auraient déjà été inscrits.

Madame AVISSE demande s'il serait pertinent de continuer des études sur ce projet, ou d'inscrire des crédits, si une majorité des élus est déjà contre la réalisation du projet.

Le Président répond qu'il serait dommage de ne pas finaliser les études, alors qu'elles sont très proches de leurs termes. Il propose par ailleurs de voter l'inscription des crédits au Budget Primitif, en sachant qu'ils ne seront pas engagés sur l'acquisition tant que le Conseil Communautaire ne se sera pas prononcé.

L'inscription des crédits est autorisée à la majorité (68 pour, 11 contre, 01 abstention).

Monsieur PRADDAUDE indique que l'acquisition des terrains pour la voie verte n'aura pas une grande incidence sur le budget de la Communauté de Communes. En revanche, il sera très vigilant sur l'aménagement. Il estime que celui-ci devra comprendre les liaisons cyclables avec les gares de Crépy / Ormoy-Villers / Nanteuil.

Monsieur BOULLAND répond que le projet de coulée verte est beaucoup plus ambitieux. Si les cyclistes ont été pris en compte, c'est également les piétons, les familles avec poussettes, les rollers, et les cavaliers qui pourront l'emprunter.

Le Président propose ensuite que l'on vote les actions de communication.

Monsieur PELLERIN pense que le budget prévoit trop de crédits pour fêter les 10 ans de la Communauté de Communes. D'après lui, la Communauté de Communes n'est pas suffisamment développée pour être fêtée de cette manière.

Monsieur NAU estime qu'un tel discours manque de cohérence, car il faut des opérations de communication pour développer la structure. Il estime par ailleurs que la communication est indispensable si on souhaite que les administrés adhèrent à nos projets.

Monsieur LAFOND indique qu'il est pour la création de la coulée verte, mais qu'il est contre la création d'une fête des 10 ans réservée aux élus.

Monsieur PHILIPON pense qu'organiser une fête peut être intéressant, mais ce n'est pas à la Communauté de Communes de la payer. Il faudrait peut-être envisager une tarification.

Le Président propose de voter les actions :

- **Panneaux d'entrée de village : 46 pour, 31 contre, 03 abstentions**
- **Dépliant : 73 pour, 06 contre, 01 abstention**
- **Organisation d'une soirée-spectacle : 29 pour, 51 contre, le projet est rejeté**
- **Valois La Lettre : Spécial 10 ans : unanimité**
- **Action en faveur des lycéens et collégiens : 73 pour, 04 contre, 03 abstentions**

15 – Budget Primitif 2007

Le Président commence la présentation du budget en indiquant que l'on constate un ralentissement de l'augmentation de certaines dépenses importantes (Incendie, Gymnases et Collèges, ...).

Les dépenses de personnels sont quant à elle à un niveau très voisin de celui de l'an dernier en atteignant 1 700 000 €, soit 8,12 % des dépenses totales, ou 17,85 % des dépenses de fonctionnement.

L'endettement de la Communauté de Communes est pour le moment très faible, avec un niveau de 21 € / habitant. Il est d'autant plus faible que l'on sait que certains emprunts qui entrent dans ce calcul seront remboursés par le paiement d'un loyer (emprunts des déchetteries par exemple).

L'évolution des dépenses de la fonction « Direction, coordination tous services » découle de la reprise du déficit d'investissement de l'an dernier, et de l'augmentation des amortissements.

S'agissant de la fonction « Administration Générale », l'augmentation constatée, en dépit de l'arrêt des compensations aux communes, découle principalement des crédits inscrits pour les travaux de mise aux normes de la nouvelle annexe.

Les dépenses « Incendie » progressent de 2,5 % cette année, ce qui est nettement moins que les années précédentes. Il y a lieu de considérer que ce sera vraisemblablement le nouveau rythme de progression.

Sur « Gymnases et Collèges », on constate une stagnation des dépenses.

Sur « Eau et Assainissement », les écritures ont évolué sensiblement par rapport au DOB (en dépenses comme en recettes), car les subventions de l'Agence de l'Eau versées aux

communes transiteront finalement par la Communauté de Communes alors que l'on pensait qu'elles seraient versées directement.

Sur « Environnement-Déchets », la majeure partie de l'augmentation est imputable à la contribution versée au SMVO (+18 % en 2007). Il y a toutefois lieu de penser que celle-ci devrait augmenter beaucoup moins les années suivantes.

Monsieur LEFRANC s'étonne que l'augmentation apparente des dépenses de cette fonction ne fasse que 4 %.

Le Président explique qu'en réalité, pour analyser l'évolution réelle, il faut enlever les 260 000 € de fonds de concours inscrits en 2006 pour la construction du quai de transfert à Ormoy Villers qui constituent une dépense exceptionnelle.

Les subventions aux associations stagnent une nouvelle fois cette année à la demande de plusieurs délégués. Le Président propose que la Commission « Culture et Vie Associative » se réunisse et réfléchisse à la mise en place de critères communs qui permettent à l'avenir de gérer les subventions allouées par les Commissions Locales.

S'agissant de « Picardie en Ligne », les crédits devraient en cours d'année être fondus dans ceux réservés au fonctionnement de la MEEF pour y constituer des espaces publics numériques dédiés principalement aux demandeurs d'emplois. La Région, par ailleurs, reprend le subventionnement de cette action.

S'agissant de l'action « Culture et Musique », les crédits inscrits traduisent une stabilisation.

L'évolution constatée des crédits sur « Emploi Insertion » provient de la mise en place de la MEEF et de subventions restant à percevoir au profit du Chantier Ecole au titre des années antérieures.

Des crédits ont par ailleurs été inscrits pour la première phase d'étude du SCOT dans une nouvelle fonction à hauteur de 100 000 €, subventionnés à 80 %.

S'agissant du « Développement Economique », les crédits sont constants.

Le Président rappelle que l'objectif indiqué au moment du débat d'orientations budgétaires, qui consistait à obtenir fin 2009 un excédent de 700 000 à 800 000 € nécessitait une augmentation des 5 taxes de 5,5 % sur 3 ans.

Pour 2007, le produit fiscal supplémentaire escompté peut également être obtenu par une augmentation de 3,5 % des 4 taxes, et de 8 % de la TEOM. C'est cette présentation qui a été majoritairement retenue par le Bureau. Il est en effet souhaitable que ce ne soit pas uniquement la TEOM qui subisse l'augmentation, afin que les 4 taxes participent également à la construction de l'équipement aquatique.

Monsieur DOUET indique qu'il ne votera pas ce budget qui comprend une augmentation de la fiscalité qui n'aurait pas été nécessaire si la TPU avait été mise en place. Il ajoute que la remise en cause de la fiscalité locale à venir aurait rendu encore plus judicieux le passage à la TPU.

Monsieur PELLERIN estime que le budget est cohérent par rapport aux contraintes qui pèsent sur la Communauté de Communes. Il ajoute que les élus qui ont voté contre la TPU doivent se rendre compte que si l'on souhaite développer de nouveaux projets, ce sont nécessairement les taxes locales qui seront augmentées.

Monsieur LEFRANC trouve curieux la démarche qui consiste à augmenter de 8 % la TEOM alors que le coût du service des déchets progresse de 5 %. Il ajoute que l'on vote des projets sans avoir toujours conscience des répercussions sur le niveau des taxes. Il faudrait donc, d'après lui, être plus clair lorsque l'on vote les nouveaux projets, notamment pour intégrer l'augmentation fiscale nécessaire. Il indique qu'une autre solution pourrait également consister à réduire les dépenses.

Monsieur HAQUIN répond qu'à chaque décision, le Président présente les incidences probables sur le budget de la Communauté de Communes et sur les ressources à générer.

Monsieur PARMENTIER pense que l'augmentation de la TEOM est cohérente dans la mesure où on a souhaité qu'au terme de plusieurs années, la TEOM couvre la quasi-intégralité du coût du service des déchets. Il souhaite toutefois qu'on encourage les administrés à ne pas utiliser les suremballages qui contribuent à l'augmentation du coût de ce service. Il souhaite par ailleurs savoir s'il ne serait pas plus simple d'envoyer l'avis d'imposition « TEOM » directement au locataire plutôt qu'au propriétaire.

Le Président répond que ce service représente le plus gros poste de dépenses. Le plus équitable pour les habitants, et le plus intéressant a priori pour limiter le volume, serait de facturer la collecte des déchets et leur traitement en fonction du volume produit par chaque foyer fiscal. Cette méthode pourra être étudiée lors du renouvellement du contrat de collecte. S'agissant d'autres diminutions de dépenses dans le budget, il indique qu'il est ouvert à toutes propositions.

Madame CLABAUT pense que les fonctions qui constituent le « Développement Local » pourraient être moins onéreuses.

Madame DE BESOMBES estime aisé de diminuer le coût de collecte des ordures ménagères dans les villages, notamment en supprimant 1 des 2 ramassages hebdomadaires d'ordures humides.

Monsieur MOQUET demande si le coût du personnel qui participe aux fonctions du « Développement Local » est répercuté dans ces fonctions.

Le Président répond que oui.

Monsieur LEFRANC indique que lorsque le Conseil Communautaire a voté son adhésion au Pays du Sud de l'Oise, peu savaient d'après lui qu'un chargé de mission serait recruté.

Monsieur PRADDAUDE indique qu'il faut être vigilant sur les nouvelles actions, car les subventions perçues au taux maximum au démarrage ont tendance à devenir dégressives par la suite, et la Communauté de Communes se retrouve seule à devoir assumer l'action au terme de quelques années.

Monsieur NAU indique que la Communauté de Communes apporte beaucoup aux communes. Si les communes devaient elles-mêmes gérer les compétences dédiées, elles se rendraient alors compte des économies que la structure intercommunale leur permet de faire.

Monsieur TISON craint que la pesée des ordures ménagères envisagée ne soit pas une solution miracle. Certains pourraient alors être tentés de mettre des déchets dans des poubelles qui ne leur appartiennent pas. Il pense qu'une étude des statistiques de collecte par village pourrait déjà donner une indication sur les habitudes de consommation à modifier.

Le Président fait ensuite procéder au vote du BP et des taux.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité (66 pour, 04 contre, 10 abstentions) le Budget Primitif 2007, et à la majorité (65 pour, 11 contre, 04 abstentions) les nouveaux taux des taxes additionnelles.

16- Affectation des résultats 2006 au budget primitif 2007 de la Communauté de Communes

Le Président présente l'affectation des résultats à prévoir pour équilibrer la section de fonctionnement du Budget Primitif 2007 de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire accepte cette affectation à l'unanimité.

17 – Modification de la date de création d'un poste d'agent technique en chef.

Le Président propose, après avis favorable du Centre de Gestion, que l'on modifie du 23 novembre 2006 au 1^{er} janvier 2006 la date de création d'un poste d'agent technique en chef à un agent désormais en retraite, afin de ne pas pénaliser l'agent dans le calcul de sa pension.

Le Conseil Communautaire accepte cette proposition à la majorité (78 pour, 01 contre, 01 abstention).

18 – Attributions de subventions aux associations

Le Président présente les propositions relatives à l'enveloppe « Projets de Territoire », et celles faites par les Commissions Locales.

Le Conseil Communautaire accepte ces propositions à l'unanimité.

19 – Affectation des résultats 2006 au Budget Annexe du BIL

Le Président présente l'affectation des résultats à prévoir pour équilibrer la section de fonctionnement du Budget Annexe 2007 du BIL.

Le Conseil Communautaire accepte cette affectation à l'unanimité.

20 – Budget Annexe 2007 du BIL

Le Président présente le budget annexe du BIL qui se limite à une simple reconduction des dépenses et recettes légèrement augmentées de l'année précédente.

Le Conseil Communautaire vote ce budget annexe à l'unanimité.

21 – Budget annexe 2007 du SPANC

Le Président présente le budget annexe du SPANC qui inclut à la fois les crédits prévus et non utilisés en 2006 et ceux de 2007.

Le Conseil Communautaire vote ce budget annexe à la majorité (1 abstention).

22 – Délégation donnée au Bureau Communautaire - PIG

Le Président explique qu'une consultation va être lancée pour la mise en place du programme d'intérêt général relatif au logement. Pour gagner du temps dans le démarrage de cette action, il est souhaitable que ce soit le Bureau Communautaire qui autorise la signature du marché.

Le Conseil Communautaire accepte cette proposition à l'unanimité.

23 – Délégation donnée au Bureau Communautaire – Travaux pour la nouvelle annexe

Le Président explique qu'une consultation a été lancée pour les travaux relatifs à la transformation en espaces de bureaux de l'ancien logement existant dans la nouvelle annexe de la Communauté de Communes. Pour gagner du temps dans le démarrage des travaux, il est souhaitable que ce soit le Bureau Communautaire qui autorise la signature du marché.

Le Conseil Communautaire accepte cette proposition à l'unanimité.

24 – Projet d'installation d'éolienne

Le Président explique que la Préfecture instruit actuellement un permis de construire concernant un projet d'implantation d'éoliennes à Rocquemont. Il propose que le Conseil Communautaire émette un avis négatif sur ce projet qui concerne la Vallée de l'Automne.

Monsieur MOQUET répond que sur un tel projet, il est souhaitable d'émettre un avis qui aille dans le même sens que celui émis par la commune.

Le Président pense que la Communauté de Communes peut avoir un avis divergent, car l'installation d'éoliennes peut engendrer des incidences au-delà de la commune d'accueil. Il ajoute qu'il souhaite simplement un avis sur cette installation spécifique à Rocquemont, et pas un avis sur toute installation d'éolienne, en quelque lieu que ce soit.

Pour Monsieur BRIATTE, si on souhaite préserver le patrimoine, ce genre de projet n'est pas souhaitable dans la Vallée de l'Automne.

Selon Madame CLABAUT, il faut soutenir le Conseil Municipal et être contre ce projet.

Monsieur PHILIPON estime qu'il faut profiter de ce courrier envoyé à la Préfecture pour exiger que la Communauté de Communes soit consultée sur chaque dossier concernant l'implantation d'éoliennes.

Le Conseil Communautaire émet un avis défavorable à l'implantation d'un parc éolien à Rocquemont à la majorité (73 pour, 07 abstentions).

25 – Numérisation du cadastre

Le Président explique que la lecture des fichiers Magic II et des futurs plans du cadastre numérisés nécessite des logiciels spécifiques. La Communauté de Communes propose d'organiser une étude comparative des différents logiciels disponibles sur le marché, afin de permettre aux communes des acquisitions aux meilleurs coûts.

26 – Questions diverses

Monsieur RAMET souhaite savoir si la Communauté de Communes pourrait faire une commande groupée pour les communes qui envisagent l'achat d'isolaires pour handicapés.

Le Président répond que cela pourrait être envisageable pour autant que plusieurs communes soient intéressées.

Les délégués communautaires ne formulant plus de questions, le Président lève la séance à 23 h 50.

Arnaud FOUBERT,
Secrétaire de séance.

Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois